

RÉFLEXION

Un « centre social gens du voyage », pour quoi faire ?

Pourquoi poser cette question ?

À l'heure où certaines CAF posent encore la question de notre raison d'être et donc de nos renouvellements d'agréments centres sociaux, il apparaît toujours aussi important de rappeler ce pour quoi on existe en tant que centre social dit spécifique.

Cette question s'est déjà posée dans notre réseau et a déclenché des réflexions à l'échelon local ou national. Une trentaine de structures ont alors participé à une recherche action copilotée par la Fnasat et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) qui a abouti à la publication d'un numéro de la collection *Repères*¹ et d'un numéro spécial de la revue *Études tsiganes*². Nous pouvons nous appuyer sur un certain nombre d'éléments figurant dans ces publications.

Il y a dix ans

En 2012 une circulaire de la CNAF³ relative à l'animation de la vie sociale stipule que « *des formes atypiques actuellement soutenues par des Caf, comme les centres sociaux Gens du Voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement.* » La circulaire n°2015-009 « *réaffirme l'engagement de la branche Famille [de la CNAF] à améliorer leurs conditions de logement et de cadre de vie ainsi qu'à favoriser leur intégration sociale dans leur environnement.* » Elle conforte et appuie le rôle des CAF dans le partenariat avec les associations, et précise que « *les problématiques travaillées par les centres sociaux accueillant des gens du voyage et les actions développées pour y répondre sont toutefois globalement les mêmes que celles identifiées dans l'ensemble des centres sociaux.* »

Dans cette circulaire, il avait été recensé 42 structures dites spécifiques pour l'accompagnement des gens du voyage (29 centres sociaux et 13 EVS).

Contexte social

Il est désormais reconnu que les gens du voyage constituent le groupe le plus méconnu et confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population⁴. Leurs modes de vie

différents suscitent le plus souvent peur, incompréhension, rejet, voir déferlements de propos haineux - il suffit de lire quelques commentaires sur les réseaux sociaux pour vite se rendre compte que, à propos des gens du voyage, tout est permis.

Dans l'opinion publique mode de vie en habitat caravane et réalité d'itinérance sont très souvent confondus : « *si ce sont des gens du voyage, ils doivent voyager* » entend-on régulièrement de la part d'élus locaux. Il en résulte alors une absence de reconnaissance de la qualité même d'habitant de ces personnes qui peuvent être présentes sur une même commune depuis plusieurs générations.

À l'origine du centre social

Le centre social est un outil facilitateur d'inclusion sociale et de prise en compte de la parole des habitants. À travers nos actions, projets, missions, nous avons toujours à l'esprit de :

- permettre l'égalité d'accès au droit commun ;
- lutter contre les différentes formes de rejet et de discrimination ;
- faire valoir les évolutions des modes de vie et d'habitat ;
- favoriser les échanges inter associatifs et inter partenariaux.

a) la prise en compte d'un public discriminé et oublié

Une des premières raisons de notre existence est la prise en compte d'un public qui est très souvent en dehors des périmètres d'intervention des centres sociaux ou autres structures dites généralistes. En effet, habitant sur des aires d'accueil ou terrains privés qui sont rarement reconnus et identifiés comme des zones d'habitation, les gens du voyage ne sont alors pas reconnus non plus comme habitants du territoire. Ils sont donc, de fait, très généralement en dehors des périmètres d'intervention des centres sociaux généralistes.

Notre entrée n'est pas le territoire (quartier, commune...) mais le public ; nous définissons alors notre territoire d'intervention en fonction des lieux de vie des gens du voyage et déclinons ensuite nos actions en fonction de ces spécificités. Les gens

du voyage aspirent aux mêmes droits que tous mais expriment aussi des attentes singulières prenant en compte leurs réalités et modes d'habitat.

Pour autant l'accès aux droits rencontre des freins multiples tels que : difficultés de compréhension de l'écrit et des normes institutionnelles, des situations d'illettrisme du côté de certains voyageurs, le sentiment de honte, ... et du côté des institutions une absence de réponse par le service public, de la discrimination, etc.

Notre rôle ici est d'être la passe-relle pour faciliter, voire permettre, l'accès aux droits.

b) Le public de nos centres sociaux est divers et varié

Notre action ne touche pas seulement les gens du voyage comme cela est parfois perçu. Notre accueil reste inconditionnel. Personne ne pose la question de l'origine ou du groupe d'appartenance à quiconque franchit la porte de nos structures. Les équipes de salariés passent énormément de temps à faire de la médiation, à expliciter « qui sont les gens du voyage » auprès de la population « non voyageuse », pour améliorer l'accès aux droits et le vivre ensemble sur nos territoires. Ils s'adressent quotidiennement aux différents organismes d'accès aux droits (CAF, CPAM, ...), aux collectivités (élus ou techniciens), aux bailleurs, etc.

Par ailleurs il existe une véritable mixité sociale au sein même du monde du voyage. Les gens du voyage ne constituent pas un groupe homogène et ils peuvent avoir des demandes, des besoins, des ressources très différentes... ; dans nos centres sociaux, cette mixité intra-voyageuse demande aussi de nous adapter.

c) Le partenariat et les réseaux

Nous pouvons ajouter l'importance de nos associations, qui grâce à l'agrément centre social, se retrouvent dans de multiples réseaux et s'ouvrent ainsi à de nouveaux partenaires sur les territoires. Il est nécessaire d'être présent dans les groupes de travail autour des CTG

par exemple (convention territoriale globale animée par les CAF) pour faire connaître et prendre en compte la population des gens du voyage habitant sur ces territoires, dans les animations organisées par la Fédération des centres sociaux pour être sur le même niveau de visibilité et de représentativité de la population « dite sédentaire » habitant dans le département comme les autres structures centre social et culturel et espace de vie sociale du département.

Ce rôle de passerelle existe à la condition que les acteurs locaux connaissent les voyageurs et leurs besoins, et réciproquement.

d) Ce qu'en disent les voyageurs

Si on interroge les gens du voyage qui fréquentent notre structure, ils décrivent le centre social⁵ comme un espace où on se sent bien « Venir ici c'est aussi l'occasion de croiser des gens (sous entendu 'du voyage') qu'on voit presque jamais », une équipe en qui ils accordent leur confiance, avec une fonction utilitaire, qui peut parfois mettre en exergue l'image négative qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes « Si il existait pas on serait dans la m..., sans eux on est bon à rien » ou des autres organismes « les

autres assistances, c'est pas pareil, elles expliquent même pas pour faire les papiers ».

Pour conclure : l'outil centre social est adapté à notre intervention

Même si des tensions peuvent parfois voir le jour dans les valeurs qui animent nos structures entre l'animation d'un projet social et la commande publique aux effets souvent normatifs « l'outil centre social ou espace de vie sociale » semble être parfaitement adapté aux missions qui nous sont confiées : le développement social avec une exigence de mixité sociale et une attention aux plus fragilisés. Il permet d'être en observation vigilante des besoins de cette population, évolutifs dans le temps, en termes de santé, analphabétisme et illettrisme ... et d'y proposer des accompagnements adaptés en développant le pouvoir d'agir des personnes.

Il doit rester un espace d'échanges, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives pour les gens du voyage habitants des territoires.

NATHALIE ALBERT
CO-DIRECTRICE - ADAPGV 86

1. Collection *Repères*, Gens du voyage, des habitants ignorés. Vers une meilleure prise en compte des familles dites « gens du voyage » au travers l'agrément centre social. N°6, octobre 2017

2. « Gens du voyage, des habitants ignorés », *Études tsiganes*, 2018/1 (n° 63)

3. https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/081/Acteur%20solidarit%C3%A9%20et%20soutien%20financier/circulaire_cnaf_relative_%C3%A0_l'animation_de_la_vie_sociale.pdf

4. Cf rapport annuel 2016 de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France, du 21 mars 2017

5. Extrait du projet social 2019-2022 de l'ADAPGV 86, centre social et socio culturel de Châtelleraut

